

Gemeinderatssitzung vom 23. April 2021

Anwesend: P. Weimerskirch, Bürgermeister, A. Kalmes, M. Spautz, C. Lecuit, Schöffen.

I. Cattivelli, J. Courtoy, C. Feiereisen, Y. Fiorelli, G. Godart, S. Kill, N. Kuhn-Metz, Y. Marchi, V. Nothum, C. Schütz, Gemeinderäte. F. Diederich, Gemeindesekretär.

Abwesend und entschuldigt: R. Agovic, Gemeinderat

1. Korrespondenz und Informationen

Der Gemeinderat nimmt folgende Schreiben zur Kenntnis:

- Dankschreiben für eine finanzielle Zuwendung an die asbl « SCAP » (Lëtzebuerger Aktiounskrees fir Psychomotorik)
- Dankschreiben für eine finanzielle Zuwendung an die ONG Handicap International
- Jahresbericht 2020 von MyEnergy
- Umbesetzungen in den beratenden Kommissionen seitens der CSV wie folgt :
 - In der Verkehrs- und Sicherheitskommission wird Herr Richard Winandy (Mitglied) durch Herrn Romain Lentz ersetzt und Herr Romain Lentz (Ersatzmitglied) wird seinerseits durch Herrn M. Richard Winandy ersetzt.
 - In der Jugendkommisison wird Frau Zoé Peter (Mitglied) durch Herrn Jessy Morbé ersetzt
- Vorschlag seitens der LSAP betreffend die Benennung einer Straße

Der Bürgermeister stellt fest, dass der heutige Tag als « international science day » im Kalender eingetragen ist, und dass dieser Tag von Studenten ins Leben gerufen wurde als Appell zum Respekt der Gay, Lesbian und Transgender Community.

Er gibt auch einen kurzen Überblick über die Tagesordnung der nächsten Gemeinderatssitzung am 31. Mai 2021, sowie über den geplanten Verlauf der heutigen offiziellen Einweihung des neugestalteten Schulbusses „Flitzi“ und der Einweihung der Stolpersteine am Nachmittag.

Da die Gemeinde im Zuge der Erneuerung und des Ausbaus der Lydie Schmit Schule, von Seiten der Verwaltung der « sites et monuments » um eine Stellungnahme bezüglich der Klassifizierung des Gebäudes als Monument von nationaler Bedeutung gebeten wurde, informiert der Bürgermeister den Gemeinderat über die kürzliche, sehr positive Kontaktaufnahme mit Frau Minister Tanson, sowie über die nächsten Schritte der einzuhaltenden Prozedur.

Der Bürgermeister macht auch eine kurze Bestandsaufnahme über die aktuelle Situation der COVID-19 Statistiken für Schifflingen.

2. Organisation des Enseignement fondamental 2021-2022

In Anbetracht der Vorschläge seitens der Schulkomitees der Schulen Albert Wingert, Lydie Schmit und Nelly Stein, stimmt der Gemeinderat einstimmig der Schulorganisation für 2021/2022 zu. In Schiffingen werden 1.090 Schulkinder eingeschrieben sein (1.076 in 2020/2021) mit einem Betreuungskoeffizienten von 1,9959 (gleich wie im Vorjahr).

Das zugesprochene Schulstundenkontingent beträgt 2.176 Stunden (im Vergleich zu 2.148 Stunden im Vorjahr), davon:

- Albert Wingert: 908 Stunden
- Lydie Schmit: 738 Stunden
- Nelly Stein: 530 Stunden

Zusätzliche Stunden außerhalb des Kontingents wurden angefragt (noch nicht bestätigt): +3 Posten mit 23 Stunden „Accueil“ für die Gemeinde und +23 Stunden für den portugiesischsprachigen Unterricht im „Précoce“, als auch eine Freistunde („décharge“) für die Koordinatorin der Arbeitsgruppe op Hudelen in Anbetracht der Ausarbeitung eines pädagogischen Konzeptes.

3. Bestätigung von Verkehrsbestimmungen

Der Gemeinderat bestätigt 3 dringende Verkehrsbestimmungen betreffend der ZAE „Op Herbett“, die rue du Moulin und die rue de l’Eglise.

4. Zustimmung eines Mietvertrags

Der Gemeinderat stimmt einem Mietvertrag mit Frau Laure Mariette betreffend einer Wohnung auf 16, rue Belair, zu.

5. Zustimmung von Konventionen

Der Gemeinderat stimmt folgenden Konventionen zu:

- Konvention zwischen der Gemeinde und der Familie Humbert betreffend einem Austausch von Grundstücken für die Realisierung eines unterirdischen Parkhauses mit öffentlichem Park, welches an die Straßen avenue de la Libération, rue des artisans, rue de l’Eglise, rue Dicks und rue de la Paix, grenzen wird.
- Konvention zwischen der Gemeinde und Frau Krebs-Duren betreffend einem Austausch von Grundstücken für die Realisierung eines unterirdischen Parkhauses mit öffentlichem Park, welches an die Straßen avenue de la Libération, rue des Artisans, rue de l’Eglise, rue Dicks und rue de la Paix, grenzen wird.
- Konvention zwischen der Gemeinde und der Familie Bock-Jucken betreffend einem Austausch von Grundstücken für die Realisierung eines unterirdischen Parkhauses mit öffentlichem Park, welches an die Straßen avenue de la Libération, rue des Artisans, rue de l’Eglise, rue Dicks und rue de la Paix, grenzen wird.

- Konvention zwischen der Gemeinde und Frau Sandy Narcisse für die zur Verfügungstellung eines Grundstückes mit Garage, welches sich hinter der rue Eugène Heynen in Schifflingen mit der Kadasternummer 3277/11983, befindet.
- Dreiköpfige Konvention zwischen dem Staat, der Gemeinde Schifflingen und der „Garderie fir Kanner a.s.b.l.“, welche die Modalitäten der erzieherischen Dienstleistungen der Kindertagesstätte als auch die finanzielle Beteiligung des Staates und der Gemeinde festhält.
- Dreiköpfige Konvention zwischen dem Staat, der Gemeinde Schifflingen und der A.P.A.S.E. a.s.b.l., welche die Modalitäten der Erziehungs- und Betreuungsstruktur, als auch die finanzielle Beteiligung des Staates und der Gemeinde festhält.
- Dreiköpfige Konvention zwischen dem Staat, der Gemeinde Schifflingen und der „Schöfflinger Jugendhaus a.s.b.l.“, welche die Funktionsweise des Jugendhauses als auch die finanzielle Beteiligung des Staates und der Gemeinde Schifflingen zu je 50% festhält.

6. Zustimmung von Kostenvoranschlägen

- Versetzung und Aufwertung des „monument du souvenir“ im Kontext der Neugestaltung der Umgebung des Gemeindehauses und der Installation einer Rampe für Personen mit eingeschränkter Mobilität. Die Arbeiten haben zu einer Entwertung des historisch wichtigen Denkmals beigetragen und somit stimmt der Gemeinderat einem Kostenvoranschlag in Höhe von 120.000,-€ zu, um die Arbeiten im Rahmen der Aufwertung dieses Denkmals als auch dessen Versetzung in den neuen Stadtpark zu erlauben.
- Im Sinne einer Aufwertung der Kultur im städtischen Raum und dem partizipativen Projekt „Schöfflinger Piano“ stimmt der Gemeinderat mit 11 Ja-Stimmen und 2 Enthaltungen einem Kostenvoranschlag für die Anschaffung eines witterungsbeständigen Klaviers in Höhe von 80.000,-€ zu.

7. Einschreiben von Krediten

Mit einem definitiven Gewinn des Haushalts von 2021 in Höhe von 289.755,83,-€, wurde der Reduzierung einer Ausgabe in Höhe von 500.000,-€ einheitlich zugestimmt.

Es wurde auch ein Kredit in Höhe von 120.000,-€ für die Versetzung und Aufwertung des Denkmals eingeschrieben.

Auch der Kredit im Rahmen des Projektes „Schöfflinger Piano“ in Höhe von 80.000,-€ fand die Zustimmung der Räte mit 12 Ja-Stimmen und einer Enthaltung.

8. Bewilligung von außergewöhnlichen Zuschüssen

Folgenden Vereinigungen wurden Zuschüsse in Höhe von jeweils 500,-€ zugesprochen:

- Médecins du Monde a.s.b.l.
- Fondation Autisme Luxembourg
- Lëtzebuerger Maarteverband a.s.b.l.
- Ligue des Prisonniers et Déportés Politiques section de Schifflange (LPPD) betreffend der Umsetzung des Projektes „Stolpersteng“
- SOS Détresse a.s.b.l.
- Groupe Cynotechnique a.s.b.l.
- Don de Moelle du Luxembourg a.s.b.l.
- Télévie

9. Benennung einer Straße

Im Rahmen des PAP « rue de Noertzange », entsteht eine neue Straße, welche nun vom Gemeinderat neu benannt werden muss.

Um dem Pflegepersonal für sein unermüdlichen Einsatz vor allem in Zeiten dieser sanitären Krise Rechnung zu tragen, stimmt der Gemeinderat mit 13 Ja-Stimmen und einer Enthaltung dem Vorschlag des Schöffenrates die Strasse „rue Florence Nightingale“ zu nennen, zu.

In diesem Zusammenhang hatte die LSAP den Namen „Léonie Koullen“ vorgeschlagen, um den Einsatz von besonderen Frauen in der Gemeinde zu ehren. Die Räte einigten sich darauf, dass der zukünftige kleine Platz am Ende der Aloyse Kayser Straße den Namen der allseits bekannten Schifflinger Hebamme, Léonie Koullen, tragen wird.

10. Raumplanung

- Änderung des PAG betreffend des QE „rues Belle-Vue, Mines und avenue de la Libération“

Bei dieser Änderung des PAG geht es um die urbanistischen Vorschriften im Respekt zu den bestehenden Bauten, die zu einer harmonischen Entwicklung dieses Viertels, welches durch die Straßen rue des Mines, l'avenue de la Libération, la rue Michel Noel et la rue Belle-Vue abgegrenzt wird. Eine erste Abstimmung am 10. Juli 2020 wurde ausgesetzt, und da inzwischen keine Beschwerde eingereicht wurde, stimmt der Gemeinderat dieser Änderung einstimmig zu.

- PAP des bestehenden Viertels „ rues Belle-Vue, Mines et avenue de la Libération“

Dieser Teilbebauungsplan besteht aus den urbanistischen Vorschriften im Respekt zu den bestehenden Bauten, der zu einer harmonischen Entwicklung dieses Viertels, welches durch die Straßen rue des Mines, l'avenue de la Libération, la rue Michel Noel et la rue Belle-Vue abgegrenzt wird. Der Gemeinderat stimmt diesem Teilbebauungsplan einstimmig zu.

11. Diskussion über die Präsentation des Masterplans und Definition der weiteren Vorgehensweise

Bei der öffentlichen Vorstellung des Masterplans am 29.03.2021, hatte der Schöffenrat angekündigt, dass eine breite Diskussion zu diesem Thema im Gemeinderat folgen wird. Im Rahmen dieses Austausches wurde eine Resolution (Originaltext siehe französische Version) des Gemeinderats einstimmig festgehalten. Mit dieser Resolution beauftragt der Gemeinderat den Schöffenrat die eingeschlagene Richtung ganz im Sinne einer gesunden urbanistischen Entwicklung weiterzuführen und dabei besonderen Wert auf den Masterplan Bildung zu legen.

Auch die partizipative Herangehensweise im Einklang mit den Bürgern, den Vereinen und allen politischen Akteuren soll beibehalten werden.

12. Anfrage zum Beitreten des ZARE:

Nach zweijährigen Gesprächen und Analysen im Sinne eines Beitritts ins ZARE und der somit zukünftigen anstehenden Beteiligung der Kosten zu 25%, stimmen alle Gemeinderäte diesem Beitritt zu, dies um eine optimale Funktionsweise der ZAE Herbett zu gewährleisten.

13. Personalfragen

In geheimer Sitzung stimmt der Gemeinderat zwei Beförderungen, einer provisorischen Anstellung, einer Festlegung eines Gehaltes, einer Kündigung und dem Auflösen eines Postens zu.

REUNION DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 AVRIL 2021

Présents : P. Weimerskirch, bourgmestre, A. Kalmes, M. Spautz, C. Lecuit, échevins.

I.Cattivelli, J. Courtoy, C. Feiereisen, Y. Fiorelli, G. Godart, S. Kill, N. Kuhn-Metz, Y.Marchi, V. Nothum, C. Schütz, conseillers. F. Diederich, secrétaire.

Absent et excusé : R. Agovic, conseiller

14. Correspondance et informations

Le conseil communal prend connaissance des correspondances suivantes :

- lettre de remerciement pour le subside alloué de la part de l'asbl « SCAP » (Lëtzebuenger Aktiounskrees fir Psychomotorik)
- lettre de remerciement pour le subside alloué de la part de l'ONG Handicap International
- du rapport d'activités de MyEnergy pour l'exercice 2020
- de changements au niveau des membres du CSV au sein des commissions consultatives, à savoir :
 - M. Richard Winandy (membre effectif) sera remplacé par M. Romain Lentz et M. Romain Lentz (membre suppléant) sera remplacé par M. Richard Winandy au sein de la Commission de la circulation et de la sécurité
 - Mme Zoé Peter (membre effectif) sera remplacée par M. Jessy Morbé au sein de la Commission des jeunes
- lettre de la part du LSAP, portant une proposition au collège échevinal relative à la dénomination d'une rue

Monsieur le bourgmestre informe l'assistance séance tenante que la date du 23.04.2021 est déclarée comme international science day, initié par des étudiants pour défendre les intérêts des gays, lesbiens et transgenres.

Par ailleurs, il informe brièvement sur l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal en date du 31.05.2021, sur le déroulement de la pose officielle des « Stolpersteng » et de la présentation officielle du bus scolaire nouvellement décoré, actes programmés le jour-même.

Dans le contexte de l'extension et de la réfection de l'école Lydie Schmit, la Commune vient de recevoir un courrier de la part du service des Sites et Monuments qui requiert l'avis de la Commune en vue de déclarer l'école Lydie Schmit comme monument national et Monsieur le Bourgmestre tient à informer les conseillers sur les échanges qui ont déjà eu lieu dans ce contexte entre le collège échevinal et le ministère compétent.

Monsieur le Bourgmestre donne également un bref aperçu de la situation de la pandémie au niveau communal qui évolue dans la bonne direction.

15. Organisation de l'enseignement fondamental pour l'année 2021-2022

Compte tenu des propositions de la part des comités des écoles Albert Wingert, Lydie Schmit et Nelly Stein, le conseil communal approuve unanimement l'organisation scolaire pour l'année 2021/2022 sachant qu'on compte 1090 élèves (par rapport à 1076 en 2020/2021), avec un coefficient d'encadrement de 1,9959 (idem qu'en 2020/2021).

Le contingent de leçons attribuées est de 2176h (par rapport à 2148h en 2020/2021), dont

Albert Wingert: 908h

Lydie Schmit: 738h

Nelly Stein: 530h

La demande de leçons hors contingent (reste à être accordée) comprend

+ 3 postes à 23h accueil pour la commune et + 23h accueil pour lusophone pour l'éducation précoce de la commune ainsi que la demande d'une heure de décharge pour la coordinatrice du groupe de travail op Hudelen en vue de l'élaboration d'un concept pédagogique.

16. Confirmation de règlements de la circulation

Le conseil communal confirme 3 règlements d'urgence pris par le collège échevinal pour la ZAE « Op Herbett », la rue du Moulin et la rue de l'Eglise.

17. Approbation d'un contrat de location

Le conseil communal approuve un contrat de location avec la dame Laure Mariette pour un appartement sis 16, rue Belair.

18. Approbation de conventions

Le conseil communal approuve :

° une convention avec les consorts Humbert ayant pour objet l'échange de terrains entre la Commune et la communauté Humbert, concernant la réalisation d'un parking souterrain en dessous des jardins de l'îlot de terrains délimités par l'avenue de la Libération, rue des Artisans, rue de l'Eglise, rue Dicks et rue de la Paix.

° une convention avec la dame Krebs-Duren ayant pour objet l'échange de terrains entre la Commune, qui projette la réalisation d'un parking souterrain avec jardin public, et la dame Elsy Krebs, sur l'îlot de terrains délimités par l'avenue de la Libération, rue des Artisans, rue de l'Eglise, rue Dicks et rue de la Paix.

° une convention avec les époux Bock-Jucken ayant pour objet l'échange de terrains entre la Commune, qui projette la réalisation d'un parking souterrain avec jardin public, et Monsieur et Madame Bock-Jucken, sis sur l'îlot de terrains délimités par l'avenue de la Libération, rue des Artisans, rue de l'Eglise, rue Dicks et rue de la Paix.

° une convention avec la dame Sandy Narcisse ayant pour objet la mise à disposition d'un terrain et le garage construit sur le terrain, sis derrière la rue Eugène Heynen à Schiffflange, inscrit au cadastre de la Commune de Schiffflange sous le numéro 3277/11983.

° une convention avec la Garderie fir Kanner a.s.b.l.

Il s'agit d'une convention tripartite entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, l'administration communale de Schiffflange et l'a.s.b.l. Garderie fir Kanner qui s'applique aux services d'éducation et d'accueil pour enfants tels que définis dans le règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux services gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants, et telle qu'elle a été établie pour les années 2020-2022 ;

Cette convention détermine les modalités de coopération entre parties, et règle entre autre, le taux de participation financière de l'État et de la Commune ;

° une convention avec l'a.s.b.l. A.P.A.S.E.

Il s'agit d'une convention tripartite entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, l'administration communale de Schiffflange et l'a.s.b.l. A.P.A.S.E. qui s'applique aux services d'éducation et d'accueil pour enfants tels que définis dans le règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux services gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants, et telle qu'elle a été établie pour les années 2020-2022 ;

Cette convention détermine les modalités de coopération entre parties, et règle entre autre, le taux de participation financière de l'État et de la Commune ;

° une convention avec l'a.s.b.l. Schëfflenger Jugendhaus

Il s'agit d'une convention tripartite entre l'État, la Commune et l'asbl Schëfflenger Jugendhaus, telle qu'elle existe pour le fonctionnement du Service de rencontre, d'Information et d'Animation pour Jeunes, et plus particulièrement pour les frais du personnel du service Outreach et telle qu'elle a été établie pour l'année 2021 ;

Cette convention détermine, entre autre, en son chapitre 3, le taux de participation financière de l'État et de la Commune, qui est de 50% pour chacun des deux partenaires ;

° une convention avec l'a.s.b.l. Schëfflenger Jugendhaus

Il s'agit d'une convention tripartite entre l'État, la Commune et l'asbl Schëfflenger Jugendhaus, telle qu'elle existe pour le fonctionnement du Service de rencontre, d'Information et d'Animation pour Jeunes, et plus particulièrement pour les frais du personnel de la Maison des Jeunes et telle qu'elle a été établie pour l'année 2021 ;

Cette convention détermine, entre autre, en son chapitre 3, le taux de participation financière de l'État et de la Commune, qui est de 50% pour chacun des deux partenaires ;

19. Approbation de devis

° Déplacement et remise en valeur du monument du souvenir

Comme les travaux d'aménagement des alentours de l'Hôtel de Ville et notamment la construction d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite ont fortement impacté l'espace autour du monument du souvenir de sorte à dévaloriser en quelque sorte le monument du souvenir qui, par son contexte historique, mérite une place de choix au niveau de la visibilité par le public, il importe de prévoir l'implantation du monument à un autre endroit et plus précisément dans le cadre de l'aménagement du parc dans la rue de Drusenheim, sachant que l'implantation du monument à cet endroit précis pourrait le remettre en évidence et en valeur.

Ainsi, le conseil communal approuve le devis relatif aux travaux précités pour un montant de 120.000.- € ttc.

° Projet « Schöfflenger Piano »

En vue de promouvoir la culture en milieu urbain dans l'intérêt d'une action participative du grand public, l'acquisition d'un piano extérieur résistant aux intempéries, pourra offrir aux citoyens la possibilité de se rencontrer pour faire de la musique ou pour intégrer l'instrument dans le contexte de manifestations en plein air.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communal a approuvé avec 11 voix oui et 2 abstentions le devis relatif à la réalisation du projet « Schöfflenger Piano » pour un montant de 80.000 € ttc, qui comprend tant l'acquisition de l'instrument que tous les frais accessoires pour prestations artistiques et autres.

20. Inscription de crédits

En présence d'un boni définitif du budget pour l'exercice 2021 au montant de 289.755,83 €, l'inscription d'une dépense en moins à raison de 500.000 € a été décidée à l'unanimité.

Il en a été de même pour l'inscription du crédit relatif au déplacement et la remise en valeur du monument du souvenir pour un montant de 120.000 €.

Finalement, le crédit relatif au projet « Schöfflenger Piano » à raison de 80.000 €, a trouvé l'approbation du conseil communal avec 12 voix oui et une abstention.

21. Allocation de subsides extraordinaires

Des subsides extraordinaires à raison de 500 € chacun, ont été alloués comme suit à:

- ° l'asbl Médecins du Monde
- ° la « Fondation Autisme Luxembourg
- ° l'asbl « Lëtzebuenger Maarteverband »
- ° la Ligue des Prisonniers et Déportés Politiques section de Schiffflange (LPPD) pour la réalisation du projet « Stolpersteng »
- ° l'asbl SOS Détresse

- ° l'asbl Groupe Cynotechnique
- ° l'asbl Don de Moelle du Luxembourg
- ° « Télévie »

22. Dénomination d'une rue

Comme, dans le cadre du PAP « rue de Noertzange » l'urbanisation va de pair avec la construction d'une nouvelle rue et la réalisation d'immeubles, il est urgent d'attribuer un nom à cette nouvelle rue, afin de permettre aux futurs résidents de disposer d'une adresse physique et postale.

Compte tenu que, dans le contexte actuel de la situation sanitaire précaire, Monsieur le bourgmestre a souligné l'importance primordiale du personnel soignant qui mérite d'être mis dans le focus, le conseil communal a adopté avec 13 voix oui et une abstention la proposition du collègue échevinal en vue de dénommer la nouvelle rue comme « rue Florence Nightingale ».

Dans ce contexte, il y a lieu de noter que, suite au courrier introduit par le LSAP en vue de dénommer la rue précitée comme « rue Léonie Koullen » les discussions ont porté également sur l'opportunité de mettre à l'honneur des femmes qui ont marqué l'histoire locale et il a été retenu que lors de la future dénomination de la placette en voie de réalisation dans la rue Aloyse Kayser, celle-ci devrait porter le nom de la sage-femme schifflangeoise, Léonie Koullen.

23. Aménagement du territoire

- Modification du PAG concernant l'affectation des QE « rues Belle-Vue, Mines et avenue de la Libération

Dans le contexte de cette modification du PAG, il s'agit de fixer les prescriptions urbanistiques servant à garantir un développement harmonieux des fonds du quartier « RUES BELLE-VUE, MINES, LIBERATION » dont le périmètre est formé par la rue des Mines, l'avenue de la Libération, la rue Michel Noel et la rue Belle-Vue tout en tenant compte du bâti existant. Un premier vote à ce sujet a été émis par le conseil communal en date du 10 juillet 2020 et comme aucune réclamation n'a été introduite à ce sujet, le conseil communal approuve unanimement et définitivement cette modification du PAG.

- PAP Quartier existant « rues Belle-Vue, Mines et avenue de la Libération »

Le dossier en question a pour objet de fixer les prescriptions urbanistiques servant à garantir un développement harmonieux des fonds du quartier « RUES BELLE-VUE, MINES, LIBERATION » dont le périmètre est formé la rue des Mines, l'avenue de la Libération, la rue Michel Noel et la rue Belle-vue, tout en tenant compte du bâti existant et le conseil communal adopte unanimement ce plan d'aménagement particulier tel qu'il a été adapté.

24. Discussion de la présentation du « Masterplang » et définition de la marche à suivre

Lors de la présentation publique du Masterplang en date du 29.03.2021, le collège échevinal avait annoncé que la présentation en question serait sujette à discussion au conseil communal lors de sa prochaine séance et ceci a été donc le cas lors de la présente séance.

A l'issue des discussions, le conseil communal a unanimement adopté une résolution fixant la marche à suivre par le collège échevinal à l'avenir dont la teneur est la suivante :

« Le conseil communal ;

Considérant la présentation du document relatif au Masterplang telle qu'elle figure à l'ordre du jour de la présente séance du conseil communal et telle qu'elle a été présentée au public en date du 29 mars 2021 ;

Appréciant les efforts investis par le collège échevinal dans le développement d'un concept global et intégré, répondant aux objectifs d'un développement sain et durable de la commune ;

Considérant que la réalisation du Masterplang représente un défi de taille qui changera le visage de Schiffflange à l'avenir et ayant pour but d'offrir de nouvelles opportunités aux générations futures ;

Considérant que le document en question comprend notamment les volets suivants :

- Masterplang Mobilité,
- Masterplang Bildung,
- Masterplang Sport a Kultur,
- Masterplang Bauen a Wunnen/Ëmwelt an Natur,
- Masterplang Développement économique,
- Masterplang fräi Flächen,

charge le collège échevinal

de poursuivre la mise en œuvre de tous les volets précités du Masterplang, sachant qu'une priorité absolue est à accorder au Masterplang Bildung et de maintenir l'approche participative amorcée au niveau de la population, des associations et de tous les décideurs politiques ;

25. Demande d'adhésion au ZARE : Décision de principe

Les pourparlers en vue d'une adhésion de Schiffflange au syndicat ZARE en tant que quatrième commune-membre sont en cours depuis deux années. En effet, les analyses réalisées jusqu'alors au niveau financier permettent de conclure qu'une adhésion de la Commune de Schiffflange comme membre à titre égal en droit par rapport aux trois autres membres, donc à raison de 25% pour chaque commune à l'avenir, sera faisable du point de vue apport à réaliser par le nouveau membre et sans mener au futur à une disproportion de la répartition actuelle des retombées fiscales et étatiques qui parviennent directement à ses communes membres.

Le conseil communal s'est prononcé unanimement pour l'adhésion de la Commune de Schiffflange au ZARE.

26. Affaires du personnel

En séance à huis clos, le conseil communal a ensuite délibéré sur deux promotions, une nomination provisoire, une fixation de rémunération, une démission et la suppression d'un poste.